

# Message du Ministre



Une grande tradition est désormais bien établie. En effet, les Manitobains et les Manitobaines achètent des Hydro Bonds et des Builder Bonds pour investir dans leur avenir et dans l'avenir de notre province. Cette année, les Hydro Bonds sont en vente du 24 mai au 7 juin.

Je vous invite à investir dans les Hydro Bonds pour trois raisons très importantes. *Premièrement*, votre investissement est garanti par la Province. *Deuxièmement*, on vous garantit un taux d'intérêt concurrentiel. *Troisièmement*, l'argent que vous investissez dans les Hydro Bonds est garanti de demeurer dans la province, alimentant un avenir brillant et progressif pour le Manitoba.

Les Hydro Bonds peuvent être achetées dans le cadre de votre REER, votre REEE ou de votre CELI autogéré afin d'aider les Manitobains et les Manitobaines à épargner pour leur retraite et les études de leurs enfants.

Depuis 1989, les Hydro Bonds ont généré des ventes de plus de 5,5 milliards de dollars, et des intérêts de plus d'un milliard de dollars ont été versés aux investisseurs manitobains.

Si vous achetez des Hydro Bonds, je puis vous assurer d'une chose. Non seulement vous vous procurerez des obligations, mais vous ferez aussi prospérer notre province.

Honourable Rosann Wowchuk  
Ministre des Finances

## Pour votre information

**ÉCHÉANCE.** Les obligations Hydro Bonds Série 11 à taux variable et à échéance de cinq ans, ainsi que les obligations à taux fixe et à échéance de cinq ans, viennent à échéance le 15 juin 2016. Les obligations à taux fixe et à échéance de trois ans viennent à échéance le 15 juin 2014.

**TAUX D'INTÉRÊT.** Le ministre des Finances annoncera au plus tard le 20 mai 2011 les taux d'intérêt des obligations.

**RACHAT.** Il est possible d'encaisser, sans pénalité et **chaque année** pendant les périodes de remboursement, la totalité du capital et des intérêts courus des obligations Manitoba Builder Bonds Série 10, 11 et 12 et Hydro Bonds Série 10 à taux variable en faisant parvenir un avis écrit à l'agent comptable des registres ou en lui téléphonant au 1 888 262-4168. Les obligations à taux variable sont rachetables tel qu'indiqué à l'article 10 des conditions générales de l'émission portant sur le « Rachat avant échéance ». **Les obligations à taux fixe NE SONT PAS REMBOURSABLES avant leur échéance.**

**TAUX CONCURRENTIELS.** Le taux des obligations à taux variable pourra être rajusté annuellement afin de tenir compte de l'évolution des conditions du marché. Les taux des obligations à taux fixe refléteront les conditions du marché au moment de l'émission.

**INTÉRÊTS ANNUELS OU COMPOSÉS.** Les obligations à taux variable et à échéance de cinq ans, ainsi que les obligations à taux fixe et à échéance de trois ans, produiront des intérêts annuels. Les obligations à taux fixe et à échéance de cinq ans produiront des intérêts annuels ou des intérêts composés jusqu'à leur échéance. Les intérêts annuels seront versés le 15 juin de chaque année, à compter du 15 juin 2012 et jusqu'à l'échéance, inclusivement. Les intérêts composés seront versés à l'échéance des obligations (uniquement dans le cas des obligations à taux fixe et à échéance de cinq ans). **Les paiements d'intérêts et les remboursements seront versés par virement direct.**

**ENTIÈREMENT NOMINATIVES.** Les Hydro Bonds Série 11 sont entièrement immatriculées au nom de leur détenteur sous forme d'inscription en compte et les détenteurs immatriculés d'obligations **ne recevront pas de certificats d'obligations.**

**TRANSFÉRABLES.** Les Hydro Bonds Série 11 sont entièrement transférables à tout acheteur admissible.

**AGENTS DE PLACEMENT.** Les Hydro Bonds Série 11 sont offertes dans les banques, les credit unions, les caisses populaires et les sociétés de crédit, ainsi que par les courtiers en valeurs mobilières participants.

**PÉRIODE DE VENTE.** Les Hydro Bonds Série 11 seront en vente du 24 mai au 7 juin 2011. Le ministre des Finances peut toutefois mettre fin à la période de vente sur avis de 24 heures.

**DÉTENTEURS D'OBLIGATIONS ÉCHUES.** Les Builder Bonds Série 10 à taux fixe et à échéance de trois ans et les Manitoba Hydro Bonds Série 9 à taux fixe ou variable et à échéance de cinq ans viennent à échéance le 15 juin 2011 et elles seront remboursées par virement direct.

**DÉTENTEURS D'OBLIGATIONS À TAUX VARIABLE.** Le ministre des Finances annoncera les taux applicables à toutes obligations à taux variable en circulation vers le 20 mai 2011.

MANITOBA

# HYDRO BONDS

RENDEMENTS  
GARANTIS

EN VENTE DU 24 MAI AU 7 JUIN



# Investir au Manitoba pour les Manitobains

Les obligations Hydro Bonds du Manitoba sont réservées exclusivement aux investisseurs manitobains. Elles peuvent être achetées par les personnes et organismes suivants :

- Les **résidents** du Manitoba.
- Les **régimes de placement autogérés** suivants :
  - les régimes enregistrés d'épargne-études;
  - les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
  - les fonds enregistrés de revenu de retraite;
  - les comptes d'épargne libre d'impôt
  - les régimes de participation différée aux bénéfices;
  - les régimes d'avantages sociaux et les régimes de retraite agréés, à condition que les bénéficiaires soient des résidents du Manitoba.
- Les **sociétés commerciales**, les **associations**, les **organismes sans but lucratif** et les autres organismes ayant des établissements permanents au Manitoba.
- Les **successions** et les **sociétés de fiducie** dont le représentant successoral et la majorité des bénéficiaires sont des résidents du Manitoba et qui possèdent des établissements permanents au Manitoba.

## MANITOBA HYDRO BONDS

# Vous bénéficiez de trois options d'épargne attrayantes. C'EST GARANTI.

LES HYDRO BONDS SÉRIE 11 sont entièrement garanties par la Province du Manitoba et elles vous proposent trois options attrayantes pour investir dans votre province et épargner pour l'avenir. Consultez votre conseiller financier pour connaître l'obligation qui vous convient le mieux.

# 1

**OBLIGATION À TAUX VARIABLE ET À ÉCHÉANCE DE CINQ ANS**

dont le taux est rajusté annuellement, qui produit des intérêts annuels et qui est remboursable annuellement.

# 2

**OBLIGATION À TAUX FIXE ET À ÉCHÉANCE DE TROIS ANS**

qui offre un taux de rendement fixe et qui produit des intérêts annuels.

# 3

**OBLIGATION À TAUX FIXE ET À ÉCHÉANCE DE CINQ ANS**

qui offre un taux de rendement fixe et qui produit des intérêts annuels ou composés.

LES HYDRO BONDS SONT OFFERTES EN TRANCHES MINIMALES DE 100 \$.

EN VENTE DU 24 MAI AU 7 JUIN partout au Manitoba, dans les banques, les credit unions, les caisses populaires et les sociétés de fiducie, ainsi que par les courtiers en valeurs mobilières participants.

Pour de plus amples renseignements, composez le

**1 800 565-0350.**